

DPE Bornel a établi ce présent contrat afin de préciser à chacun de ses clients, les services, les prestations et les garanties sur lesquelles il s'engage.

Les 5 engagements **DPE**

- Engagement N°1 Le prix**
DPE s'engage à vous assurer dans votre département le prix le plus compétitif.
- Engagement N°2 La garantie des normes en vigueur**
DPE s'engage à vous proposer uniquement des produits homologués et à vous apporter le savoir faire d'un grand spécialiste.
- Engagement N°3 La garantie des pièces et de la main d'oeuvre**
L'ensemble des garanties prennent effet à compter du jour de la livraison et vous protègent contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés par les constructeurs.
- Engagement N°4 La garantie décennale**
La pose et l'installation des produits matériels ne sont effectués que par des installateurs diplômés.
- Engagement N°5 Votre financement sur mesure adapté à votre budget !**
DPE s'engage à prendre en charge l'ensemble des formalités liées à votre demande de financement partiel ou total et à l'adapter à votre budget.



2 rue Jeanne D'Arc
60540 BORNEL
Tél : 06 15 89 11 01
contact@dpe-bornel.fr

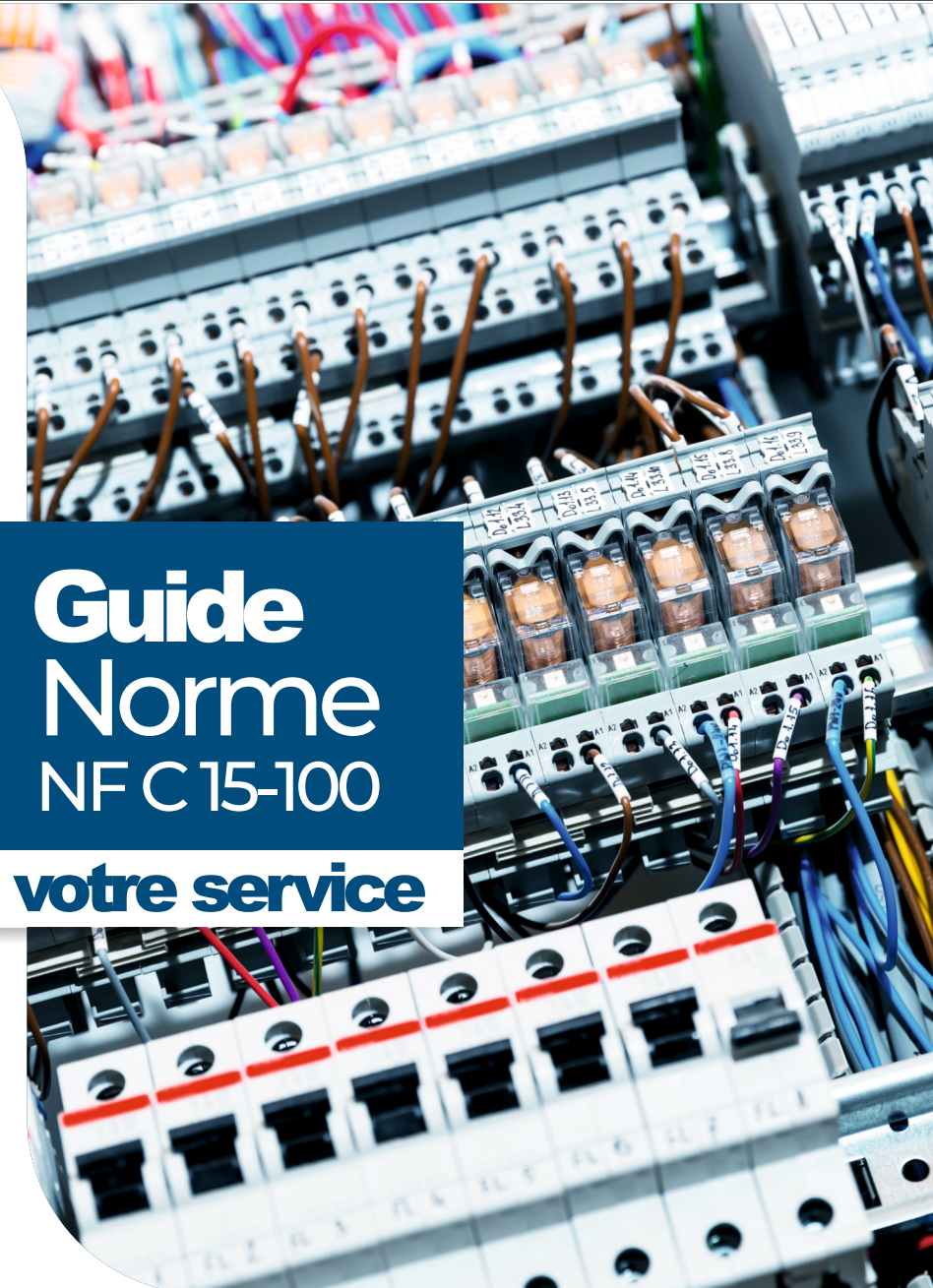


DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ENERGÉTIQUE - 2 rue Jeanne D'Arc - 60540 BORNEL - Tél : 06 15 89 11 01 - contact@dpe-bornel.fr
SAS au capital de 7500 € Tél - SIRET 942 1427 200 0013 - TVA FR 74942142720 - APE 8299Z - RCS Compiègne 942 142 720



**Guide
Norme**
NF C 15-100

Des experts à votre service





7 millions d'installations
électriques domestiques présentent des risques.

2,3 millions d'entre elles sont considérées
comme particulièrement dangereuses.

100 personnes
décèdent par électrocution chaque année.

80 000 incendies
domestiques annuels sont d'origine électrique.

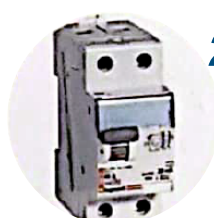
4000 personnes
sont victimes d'une électrisation grave.

Un minimum de 6 points de contrôles sur les exigences techniques



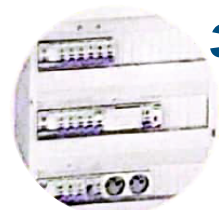
1. Présence d'un appareil général de commande et de protection facilement accessible :

Cet appareil permet de couper facilement l'alimentation de toute l'installation électrique.



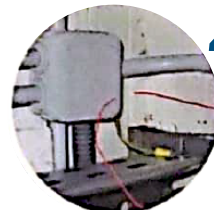
2. Un dispositif de protection différentiel de sensibilité approprié aux conditions de mise à la terre :

Il détecte les fuites de courant qui s'écoulent vers la terre et coupe automatiquement le courant.



3. Un dispositif de protection contre les surintensités sur chaque circuit, adapté à la section des conducteurs :

Les disjoncteurs et les fusibles protègent les conducteurs électriques de l'installation des échauffements anormaux du fait de surcharge ou de court-circuit.



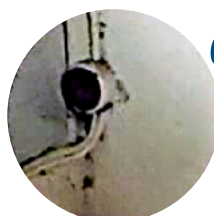
4. Une installation équipotentielle et le respect des règles liées aux zones de sécurité dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Dans les locaux la présence d'eau aggrave fortement le risque d'électrocution. Ceci impose de limiter l'équipement électrique au voisinage de la baignoire ou de la douche et de retirer les éléments métalliques accessibles.



5. Absence de matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tensions :

Ces matériaux présentent d'important risques d'électrisation, voir d'électrocution.



6. Absence de conducteurs non protégés mécaniquement :

Les fils doivent être mis sous conduits, plinthes, moulures en matière isolante pour éviter leur dégradation.

Les prises

Face à ce constat alarmant, les particuliers doivent prendre conscience des dangers que peut représenter une installation électrique défectueuse



Prise Celiame encastrée



Prise Saillier



Inter Celiame encastré



Inter Saillier

La norme électrique NF C15-100 10 règles à respecter !



Les installations électriques, en habitat neuf comme en rénovation, doivent être conformes à la norme électrique NF C15-100.

Cette norme est importante, car elle est garante de la protection de votre installation et des personnes, mais également de votre confort.

Evitez les risques d'électrocution domestique et les incendies !

Pour vous aider à mieux comprendre cette norme, voici les **10 règles à respecter** pour être en parfaite conformité :

1. Reliez votre installation à la terre

2. Mettez aux normes votre tableau électrique

3. Remplacez vos prises et interrupteurs défectueux

4. Sécurisez votre salle de bain

5. Respectez le nombre minimum de prises de courant

6. Protégez vos circuits électriques

7. Protégez vos fils électriques

8. Respectez le nombre minimum de prises de communication requis

9. Protégez vos équipements contre la foudre

10. Votre attestation de Conformité « Le consuel » est à remettre à votre compagnie d'assurance

Votre installation électrique est-elle aux normes ?

Soyez en conformité avec votre compagnie d'assurance !
Tous nos experts sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.
Installation, protection, prises, —

